



pension alimentaire et saisie sur salaire

Par **micheelphil7**, le **21/10/2008** à **14:47**

J'ai divorcé en 1999. En 2006 mon ex épouse me demande une pension de 300 euros par mois. Je'avais un salaire de 2200 euros mois. Actuellement après avoir changé d'emploi j'ai un salaire de 150 euros mois. Malgré une demande de révision de pension je paie toujours 300 euros. Ma voiture a été saisie, j'ai également une saisie sur salaire équivalente à la pension. Je paie toujours le crédit de ma voiture: 318 euros / mois. Quels sont mes recours éventuels??

Par **superve**, le **04/11/2008** à **21:45**

Bonjour. Afin de voir réduire le montant de la pension, votre seul recours est de saisir le JAF qui réévaluera et, éventuellement, modifiera le montant de la pension initialement fixée. Tant que la décision est applicable, votre créancier d'aliment ne se privera pas de la faire exécuter. Bien cordialement.

Par **micheelphil7**, le **05/11/2008** à **20:14**

puis je avoir des renseignements sur le JAF? et comment contacter le JAF? Cordialement

Par **Marion2**, le **05/11/2008** à **20:24**

Il faut envoyer un courrier recommandé au Juge aux Affaires Familiales au Tribunal de Grande Instance dont dépend votre ex épouse.
Téléphonez au greffe du TGI dont vous dépendez et ils vous donneront l'adresse du TGI dont dépend votre épouse. (bien sûr au cas où vous n'habitez pas le même département).

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **09:06**

Bonjour,
A michelphil7 : vous parlez de pension alimentaire, mais est-ce pour assurer l'éducation et l'entretien de vos enfants ? Vous ne dites pas un mot sur les enfants. Merci de nous éclairer sur ce point.